

**Note du pôle agricole – évolution d'Abiosol  
CA du 8 novembre 2018**

**Rappel : ce qu'il y a faire, en vue de l'AG de PAPI**

- Faire valider ou faire remonter les objections du nouvel objet d'Abiosol en CA de chaque structure du pôle Abiosol
- Définition des mandataires (2 personnes/structure + 1 suppléant)
- Poser toutes les questions sous-jacentes que cet objet implique pour chaque structure

**Proposition d'objet validée en SALAD du 01.10.18**

*Association qui a pour objet la coordination, entre structures partenaires, et la réalisation en commun d'actions d'accompagnement des porteurs de projet, collectivités, cédants, citoyens, visant à l'installation et la transmission vers l'agriculture biologique, paysanne, et solidaire en Ile de France.*

**Concrètement - Vision de ce qu'est/doit être Abiosol par le pôle agricole Terre de Liens (à valider par l'ensemble du CA ou faire remonter nos interrogations pour la prochaine SALAD)**

- Une structure de **coordination d'actions/de projets** et de **mise en commun de moyens** pour accompagner la transmission et l'installation d'activités agricoles biologiques en Ile-de-France. Accompagnement de **l'installation/transmission** dans toutes ses dimensions : *éveil des vocations, accompagnement de porteur de projet et cédants, mise en lien des PP avec des opportunités foncières, formations etc.*
- Les structures composant Abiosol gardent leur autonomie et leur spécificité.  
Pour **Terre de Liens c'est le foncier** :
  - Acteur privilégié sur les questions foncières : lien et accompagnement des propriétaires publics et privés, des cédants
  - Un outil d'acquisition foncière : pour faciliter l'installation, permettre la transmission progressive, protéger le foncier
  - Un réseau de citoyens et des leviers de mobilisation citoyenne autour de la question foncière
- **Gouvernance** : des **administrateurs mandataires** de chacune des structures composant Abiosol

- **Financement** : 5 demandes individuelles ne sont pas souhaitables (ex : DRIAAF manque de coordination). Une seule demande découpée en 5 parties aurait l'avantage de la transparence et la simplification (ex : convention AESN, CD94 etc.). Les structures composant Abiosol ET les financeurs s'y retrouveraient mieux. Un travail de coordination et de planification plus important en amont.
- Cela nécessite une bonne **coordination et planification** entre les différentes structures :
  - Coordination dans l'action qui existe déjà pour les salariés (réunions Abiosol, exemple de la transmission à Verdelot, coordination GAB/AMAP/TdL...)
  - Nécessité d'une meilleure remontée d'information des salariés vers les administrateurs, pour qu'il y ait également un pilotage des projets, une stratégie du côté des administrateurs

**Les questions sous-jacente - valider un positionnement TdL en CA ou faire remonter nos interrogations pour la prochaine SALAD**

- **Pour la gouvernance, la coordination:** Est-il nécessaire d'établir des conventions entre les structures définissant qui se charge de quoi pour le compte de la collectivité ?

*Si on prend l'exemple de l'accompagnement de la transmission, cette action est inscrite au programme de TdL. Mais il est très difficile de l'assurer car c'est le GAB qui détient les informations qui permettent le travail alors que lui même ne travaille pas vraiment sur le sujet. Du coup tout le monde est bloqué. Une convention pourrait déléguer cette action à TdL. Cette coordination par des conventions serait suivie par un conseil d'administration regroupant des administrateurs des quatre structures qui garderaient dans ce cas leur autonomie.*

- **Communication** : nécessité d'une communication propre Abiosol pour une meilleure clarté pour le public accompagné (ex du site internet). *Est-ce qu'on l'étend aux financeurs ? Aux partenaires ? Est-ce que cela fait partie de l'objet (pour envisager des actions de plaidoyer) ?*